

## ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2008

---

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2009 - (n° 1157)

Commission	
Gouvernement	

### AMENDEMENT

N° 704

présenté par  
M. Féron, rapporteur  
au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales  
pour la famille  
et les commissaires membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 72**

À l'alinéa 2, après le mot :

« ans »,

substituer aux mots :

« le mot : « trois » est remplacé »,

les mots :

« la première occurrence du mot : « trois » est remplacée ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.